



Combien de temps un ado peut rester seul ?

Par **revol77**, le **28/08/2022** à **11:17**

Bonjour,

Est-ce qu'il y a des règles régissant la durée que deux adolescents de 15 ans et 16 ans peuvent rester seuls au domicile? (Garde alternée, débutant le Vendredi fin de journée, retour des parents le Dimanche d'un voyage) ?

Des grands parents récupèrent les ados, mais ne passent pas la nuit du Vendredi ni la nuit du Samedi au domicile.

Ils seraient seuls donc du Vendredi soir au Dimanche midi.

En bref, est-ce que l'autre parent, avec qui la relation n'est pas bonne, peut se plaindre pour le plaisir de nuire?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **28/08/2022** à **12:18**

Bonjour,

Le code civil indique :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000038749626

[quote]

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.[/quote]

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

Le délaissement de mineur de quinze ans est puni par le code pénal.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165317/2008-28/

Selon la maturité des 2 jeunes, ils peuvent ou pas rester seuls. C'est aux parents d'être vigilants.